



# commune de treyvaux

Rte d'Arconciel 3 - CP 23 - 1733 Treyvaux  
Tél. 026 413 10 12 - Fax 026 413 41 12  
commune@treyvaux.ch - www.treyvaux.ch

## Tarif des émoluments de chancellerie

Le Conseil communal de Treyvaux

vu

- l'article 60, al 3, let d, de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes

édicte :

### Article 1

La commune de Treyvaux perçoit les émoluments de chancellerie suivants :

	Frs
Certificat d'établissement	20.00
Attestation de séjour, résidence secondaire	10.00
Attestation diverse (domicile, départ, fiscale et autres)	10.00
Attestation de sortie du territoire	10.00
Certificat divers (bonnes mœurs, de vie et autres)	10.00
Légalisation de signatures	10.00
Liste des électeurs	10.00
Liste diverse	10.00
Photocopie A4 et A3 noir/blanc : la pièce	0.20
Photocopie A4 et A3 couleur : la pièce	0.40
Photocopie certifiée conforme à l'original : la pièce	5.00
Attestation de zone pour un terrain	10.00
Attestation sur formulaire déjà rempli (uniquement sceau et signature de l'administration)	gratuit
Panneau-réclame fixe	10.00
Journal communal supplémentaire ou personne non domiciliée	10.00

### Article 2

Ces émoluments sont payables au moment de la délivrance de l'acte ou contre facture.

### Article 3

Le présent tarif entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Ainsi adopté par le Conseil communal de Treyvaux le 11 décembre 2018.

### AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire

  
Sandra Maradan



Le Syndic

  
Vincent Guillet